

SEANCE DU 13 MARS 2023

Objet :

Convention d'honoraires
pour l'année 2023
Cabinet d'Avocats VPNG

N° : D - 2023 - 03 - 13 - 01

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Julien RIBES à M. Julien PUJOL, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA.

Absents :

Secrétaire de séance : Françoise CRASSOUS

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention d'honoraires pour l'année 2023 présentée par le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer & associés auprès duquel la commune fait appel pour défendre ses intérêts dans des affaires liées à des problèmes d'urbanisme, marchés publics ou autres.

La convention pour l'année 2023 régit la fixation des honoraires de consultation, assistance, conseil, rédaction d'acte et plaidoirie pour toute mission que la commune pourra confier au cabinet d'avocats. Les honoraires sont fixés à 145 € HT/heure sur devis sans excéder un montant de 40 000 € HT/an.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité des présents + 4 procurations, la proposition de convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer présentée et,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le 24 MARS 2023

ID : 034-213401359-20230313-D2023_03_13_001-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 16 MARS 2023
Et publication ou notification
Du 24 MARS 2023
Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,



Françoise CRASSOUS



Jean-François GUIBBERT